

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte 14

**CIRCULAIRE N° 501880/DEF/RH-AT/EP/PRH/OFF**

relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2016.

*Du 19 mai 2016*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

**CIRCULAIRE N° 501880/DEF/RH-AT/EP/PRH/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2016.**

*Du 19 mai 2016*

NOR D E F T 1 6 5 0 6 1 1 C

---

*Référence :*

Instruction n° 13014/DEF/RH-AT/SDEP/BPRH/OFF du 15 décembre 2015 (BOC n° 57 du 30 décembre 2015, texte 14 ; BOEM 770.3.4.5).

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 501880/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 10 février 2015 (BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 24).

*Référence de publication :* BOC n° 23 du 26 mai 2016, texte 14.

---

La présente circulaire fixe, pour 2016, le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2).

**1. PLACES OFFERTES.**

Le nombre des places offertes en 2016 aux concours d'accès à l'EMS 2 est fixé à quatre-vingts (80) pour l'armée de terre.

La répartition entre les différents concours est précisée dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS.	VOLUMES OUVERTS.
Sciences de l'ingénieur (SI).	33.
Sciences humaines et relations internationales (SHRI).	47.

**2. TEXTE ABROGÉ.**

La circulaire n° 501880/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 10 février 2015 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2015 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Hervé WATTECAMPS.